



ACCORD CADRE

Entre

La **Conférence des Présidents d'Université (CPU)** – 103 boulevard Saint Michel, 75005 Paris, France – représentée par son Président, Monsieur Jean-Loup Salzmann, d'une part,

Et

Radio Campus France, association *IASTAR le réseau des Radios Campus en France*, dont le siège social est situé au Cône - 4, rue de Tours 45072 Orléans cedex 02 est représentée par Yvan Trelu son président. L'association compte aujourd'hui 23 radios membres. **Radio Campus France** organise l'action nationale des radios campus. A titre d'exemple, *Radio Campus France* coordonne les programmes et contenus dans le cadre de son partenariat avec *France Culture Plus*, et plus largement sur tous les moyens de diffusions possibles.

1 / PREAMBULE

La **CPU** reconnaît au modèle d'une radio campus sur le territoire des établissements supérieurs, le rôle de média s'adressant aux publics étudiants et plus largement les publics des villes.

Radio Campus France reconnaît le rôle de la **CPU** dans les réflexions portées par elle au sein du monde universitaire et fait appel à ses membres pour intervenir à l'antenne des Radios Campus.

2/ OBJET

Le présent accord-cadre a pour ambition de renforcer le partenariat entre la **CPU** et **Radio Campus France** afin développer et valoriser le modèle Radio Campus, dans le respect de l'autonomie des universités et des radios. Ce modèle repose sur les thématiques traitées à l'antenne (citoyenneté, démocratie, information, orientation, réussite, insertion professionnelle, culture, santé...), les publics étudiants impliqués dans le projet et le territoire concerné incluant les autres partenaires des radios : collectivités territoriales, structures culturelles, monde économique, acteurs de l'économie sociale et solidaire...

3/ APPORTS

La CPU se propose d'encourager et d'initier les réflexions sur l'apport d'un média associatif étudiant sur les territoires des établissements d'enseignements supérieurs et s'associe avec **Radio Campus France** pour le déploiement du modèle.

La CPU et **Radio Campus France** s'associent pour identifier et promouvoir les bonnes pratiques dans les relations entre établissements d'enseignements supérieurs et les radios en vue de les développer et de les consolider en utilisant le modèle de convention en annexe.

Radio Campus France propose à la CPU des liens vers des contenus radiophoniques nationaux issus des Radios Campus. Dans le cadre de sa démarche d'acteur légitime du monde universitaire, ces contenus pourront être affichés sur les supports web de la CPU et de ses membres et mis en avant dans l'ensemble de ses communications.

4/ EVALUATION

La rencontre annuelle entre les représentants de Radio Campus France et ceux de la Commission de la vie de l'étudiant donnera lieu à un bilan des actions menées en application des engagements susmentionnés au moyen d'outils d'évaluation préalablement définis. Cette rencontre sera en particulier l'occasion d'évaluer les conventions établies au niveau local en application du présent accord-cadre.

5/ DUREE

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de quatre années à compter de sa signature. Les parties se réuniront dans un délai d'un mois avant l'expiration de cet accord afin de décider de son renouvellement.

6/ CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de manquement de l'une ou de l'autre des parties à l'une de ses obligations souscrites en application du présent accord, celui-ci sera résilié de plein droit dès la première présentation d'une lettre avec accusé de réception à la partie défaillante.

Fait à Paris le 18 avril 2013

Pour la Conférence
des Présidents d'Université (CPU)

Jean-Loup Salzmann,
Président de la CPU

Pour IASTAR



Yvan Trelly,
Président de Iastar